

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Face aux inquiétudes sur les conséquences de la réforme de la DGF en montagne, l'ANEM veut rencontrer les ministres concernés et demande des études d'impact précises

Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire, et Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, respectivement président et secrétaire générale de l'ANEM, expriment leur forte inquiétude sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal, inscrite dans le projet de loi de finances pour 2016, qui intervient dans un contexte d'amputation sans précédent des dotations aux collectivités. Le cumul de la diminution de l'enveloppe et des nouvelles règles de répartition de la DGF, auquel s'ajoute la montée en gamme du prélèvement pour le FPIC, aura un impact majeur sur le budget d'un nombre très important de collectivités.

Lors du 31^e congrès de l'Association les 15 et 16 octobre dernier, les élus unanimes ont souligné que l'effort de redressement des finances publiques demandé aux collectivités locales doit être modulé en fonction des capacités des collectivités et de leurs charges spécifiques et exigé une étude d'impact précise des effets de cette réforme pour la montagne.

C'est pourquoi, l'ANEM veut rencontrer les ministres concernés dans les délais les plus brefs, et obtenir des simulations complètes avant l'examen de l'article 58 de la loi de finances la semaine prochaine.

Lire la motion péréquation du 31^{ème} congrès de l'ANEM : [motion péréquation 31ème congrès de l'ANEM](#)

Contact : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 43 départements, 12 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les